

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 16 juillet 2018, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame la mairesse, Francine Fortin, Madame la conseillère; Madeleine Lefebvre, Messieurs les conseillers; Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, sont également présents, Me John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absente: Sophie Beaudoin, conseillère

RÉSOLUTION NO 2018-07-147 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant :

10.1 Demande au Ministère de la Culture et des Communications pour reconnaître la Légende de la Chasse-Galerie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-07-148 Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2018.

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

Monsieur Sylvain J. Forest félicite le conseil pour le bon travail effectué. Il demande si le relampage des lampadaires est prévu d'ici quelques mois.

La mairesse répond qu'une étude sur l'impact de la lumière doit être faite en premier lieu et que les travaux devront débuter après l'hiver.

M. Forest demande s'il va y avoir une économie.

La mairesse répond que l'économie est évaluée entre 30 000,00 \$ et 35 000,00 \$.

M. Forest demande si la Ville va réparer la rue McLaughlin.

La mairesse explique que la Ville ne peut pas réparer toute la rue du fait qu'une partie appartient à la CSHBO.

M. Forest demande si le skate-parc sera installé bientôt.

La mairesse répond que ceci n'est pas une priorité pour le moment, que le projet n'est pas oublié, mais que des discussions avec les gens ainsi que des études devront être faites.

Il demande si un trottoir peut être fait sur la Route 105 au sud de la ville.

La mairesse répond que le terrain est situé sur la réserve Kitigan Zibi.

Monsieur Philippe Laramée demande s'il serait possible de couper le WiFi gratuit à la bibliothèque la nuit afin de réduire le flânage.

Madame Metzle Abrego dépose de la documentation sur les parcs à chiens et elle demande au conseil d'étudier la possibilité d'avoir un parc à chiens à Maniwaki.

RÉSOLUTION NO 2018-07-149 Pour autoriser le renouvellement du contrat de service avec Climat-Control SB Inc.

(Fixair).

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service prend fin le 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Climat-Control SB inc.

(Fixair), pour un programme d'entretien pour les systèmes de réfrigération, déshumidification et

récupération chaleur;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Ville et respecte

le budget prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de renouveler cette entente pour une

période de trois (3) ans est offerte par la compagnie

Climat-Control SB Inc. (Fixair).

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de renouveler le contrat de service avec Climat-Control SB inc. (Fixair) pour une période de (3) ans, débutant le 1er août 2018 au 31 juillet 2021;

QUE

la mairesse et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Maniwaki ledit contrat;

ET QUE

les fonds soient appropriés au poste budgétaire 02-738-00-523.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-07-150 Pour payer les comptes payables du mois de juin 2018.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités

financières pour le mois de juin 2018 s'élève à

216 283,37 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 216 283,37 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-07-151 Pour établir un taux de remboursement du kilométrage concernant les déplacements à

l'extérieur des limites de la Ville de Maniwaki par les élus municipaux.

CONSIDÉRANT QU' à l'occasion, les élus ont à se déplacer à l'extérieur

des limites de la Ville de Maniwaki pour leurs

obligations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de service de la Ville de Maniwaki n'est

pas toujours disponible pour ces déplacements;

CONDIDÉRANT QU' il serait opportun d'établir un taux de

remboursement du kilométrage pour ces

déplacements;

CONSIDÉRANT QUE le taux de remboursement serait 0,52 \$/km;

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent faire approuver préalablement leur

déplacement par résolution, sauf pour le maire ou la

mairesse et/ou pro-maire ou pro-mairesse;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil établisse le taux de remboursement à 0,52 \$/km concernant les déplacements à l'extérieur des limites de la Ville de Maniwaki par les élus municipaux;

ET QUE

cette augmentation entre en vigueur le 16 juillet 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-07-152 Demande au Ministère de la Culture et des

Communications pour reconnaître la

Légende de la Chasse-Galerie.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire reconnaître la Légende de la

Chasse-Galerie comme faisant partie du patrimoine immatériel de la Ville de Maniwaki, Centre culturel

et historique de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette Chasse-Galerie est en quelque sorte le mythe

fondateur d'une population qui s'est approprié le

conte;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve le décor de la Chasse-Galerie sur les

murs de la Maison du Tourisme à Maniwaki, sur des publicités val-gatinoises destinées aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Chasse-Galerie est bel et bien un patrimoine

immatériel appartenant à la communauté qui peuple

la Vallée-de-la-Gatineau;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Ville de Maniwaki demande au Ministère de la Culture et des Communications qu'il reconnaisse la Légende de la Chasse-Galerie comme faisant partie du patrimoine immatériel de la Ville de Maniwaki.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-07-153 Pour nommer le parc situé au coin des rues Roy et des Oblats.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu une demande pour

nommer le parc situé au coin des rues Roy et des

Oblats « Parc Auger-Bruyère;

CONSIDÉRANT QU' un comité de toponymie a eu lieu à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE le nom attribué à ce parc est en hommage à madame

Carmelle Auger et monsieur Arthur Bruyère;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en faveur d'attribuer le

nom de : « Parc Auger-Bruyère » à ce parc;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de nommer le parc situé au coin des rues Roy et des Oblats « Parc Auger-Bruyère » en l'honneur de madame Carmelle Auger et monsieur Arthur Bruyère.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-07-154 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 18h10.

	ADOPTÉE
Francine Fortin, mairesse	_
	M ^e John-David McFaul, greffier